



Bienvenue dans votre nouveau régime d'épargne-retraite collectif



Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. © Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Tous droits réservés.

Bienvenue à la Sun Life! Nous avons le plaisir de vous annoncer que votre Régime d'épargne-retraite de Marvell Semiconductor Canada Inc. sera transféré à la Sun Life le 1^{er} septembre 2025.

Lisez ce guide pour en savoir plus sur votre nouveau régime et les mesures que vous devez prendre.

Nous voulons que ce soit facile pour vous

Nous comprenons qu'il peut être déroutant de changer de fournisseur. Tout comme votre employeur, nous voulons rendre ce changement aussi simple que possible. Dans cette optique, nous utiliserons les renseignements de votre compte auprès de la Canada Vie, votre fournisseur actuel, pour créer votre compte avec nous.

Voici ce qui se passera

- Nous transférerons automatiquement à la Sun Life l'épargne que vous avez dans votre régime auprès de Canada Vie.
- Vous conserverez les produits que vous avez actuellement.
- Les cotisations sous forme de pourcentage de votre salaire versées par Marvell et vous ne changent pas. Une fois votre régime transféré à la Sun Life, vous n'aurez toutefois plus l'option de verser des cotisations sous forme d'un montant en dollars. Vous pourrez seulement en verser sous forme d'un pourcentage de votre salaire.
- De nouveaux fonds de placement vous seront offerts. Nous déplacerons et investirons votre épargne selon le tableau aux **pages 4 et 5**.
- Vos désignations de bénéficiaires actuelles seront transférées à votre compte à la Sun Life.

Produits offerts dans le régime de Marvell

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Un REER est un produit de placement principalement conçu pour faciliter l'épargne-retraite. Vous pouvez verser des cotisations salariales avant impôt dans le cadre du régime de Marvell. L'ensemble de l'épargne dans ce produit est à l'abri de l'impôt jusqu'au retrait.

Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)

Un RPDB est un produit de placement qui permet à votre employeur de vous aider à épargner, à partir des bénéfices générés par l'entreprise. Marvell continuera à verser au RPDB une cotisation équivalente à celle que vous versez à votre REER, jusqu'à un maximum de 5 % de votre salaire ou 5 000 \$ par an, comme c'est déjà le cas. De façon semblable au REER, l'épargne dans le RPDB est à l'abri de l'impôt jusqu'au retrait.

Ce résumé a été rédigé dans le langage le plus clair et le plus simple possible. Comme il s'agit d'un résumé, il n'est pas complet. Veuillez consulter la brochure du participant ou communiquer avec la Sun Life pour une description détaillée de votre régime. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce résumé ou dans la brochure du participant et le contrat collectif établi auprès de la Sun Life, le contrat collectif prévaut.

Ce que vous devez faire

☐ **Inscrivez-vous au moyen de l'appli mobile ou sur masunlife.ca.**

Votre compte sera créé au plus tard le 22 août 2025. Une fois votre compte créé :

La Sun Life vous fera parvenir une lettre de bienvenue contenant des renseignements importants, comme votre numéro de compte. Il se peut que vous commenciez à recevoir des courriels de la Sun Life vous invitant à vous inscrire ou à participer au Régime d'épargne-retraite de Marvell. Vous pouvez vous inscrire au moment qui vous convient.

Pour vous inscrire

Vous pouvez vous inscrire dès le **22 août 2025**. Vous n'avez pas besoin d'attendre votre lettre de bienvenue pour le faire. Utilisez :

- L'**appli ma Sun Life mobile** (le moyen le plus simple), ou
- Le site masunlife.ca

Le numéro de compte dont vous aurez besoin pour vous inscrire est **95877 suivi de votre numéro d'employé**. Par exemple, si votre numéro d'employé est 332244, votre numéro de compte sera 95877332244.

Vous aurez besoin de ce numéro de compte et de votre date de naissance pour vous inscrire sur masunlife.ca.

Note : Si vous vous inscrivez au moyen de l'**appli ma Sun Life mobile**, vous n'avez à le faire qu'une seule fois. Votre inscription se fait alors automatiquement sur masunlife.ca. Si vous vous inscrivez d'abord sur masunlife.ca, vous devez toutefois aussi vous inscrire séparément dans l'**appli ma Sun Life mobile**.

Quelques conseils

- Utilisez l'adresse courriel que vous avez fournie à votre ancien fournisseur. De cette façon, nous aurons déjà votre adresse courriel dans nos dossiers. Vous n'aurez qu'à choisir votre mot de passe et vos questions de sécurité.
- Après avoir entré votre adresse courriel, vous recevrez un courriel de confirmation.
- Si nous n'avons pas votre adresse courriel dans nos dossiers, vous pourriez devoir suivre une étape supplémentaire pour confirmer votre identité. Le cas échéant, vous devrez avoir en main votre numéro de compte et votre numéro d'assurance sociale (NAS), ou vos renseignements bancaires en ligne.
- Si vous avez des questions au moment d'essayer de vous inscrire ou d'ouvrir une session, appelez-nous au **1-866-733-8612**, du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h HE.

☐ **Assistez à une séance d'information**

Nous tiendrons des séances d'information aux dates suivantes :

- **Mercredi 3 septembre 2025 à 10 h HE**
- **Jedi 4 septembre 2025 à 10 h HE et à 14 h HE**

Pendant ces séances, nous répondrons à vos questions sur le nouveau régime et vous parlerons de ce que la Sun Life vous offre. Marvell vous enverra la marche à suivre pour vous inscrire à une séance.

☐ **Sachez ce qui arrivera à votre épargne actuelle et à vos cotisations futures**

Si vous avez de l'épargne auprès de la Canada Vie, votre fournisseur actuel, nous la transférerons à votre régime auprès de la Sun Life en **septembre 2025**.

Nous transférerons votre épargne et redirigerons vos cotisations futures selon le tableau aux **pages 4 et 5**. La Sun Life maintiendra vos cotisations par paie actuelles. Si vous versez des cotisations sous forme d'un montant en dollars, celles-ci seront toutefois converties en pourcentage de votre salaire (nombre entier le plus proche) après le transfert à la Sun Life.

☐ **Passez en revue vos options de placement**

Quand nous aurons transféré votre argent à la Sun Life, nous recommandons de regarder de nouveau vos placements et de les modifier s'il y a lieu. C'est une bonne pratique de revoir périodiquement vos placements pour vous assurer qu'ils vous conviennent toujours. Pour plus d'information sur la gestion de vos placements, consultez la section **Découvrez les placements qui vous conviennent** de ce guide.

☐ **Vérifiez vos bénéficiaires**

Vos désignations de bénéficiaires actuelles auprès de Canada Vie seront transférées à la Sun Life. Il est bon d'examiner vos désignations de bénéficiaires régulièrement et de les modifier au besoin. Pour ce faire, ouvrez une session sur masunlife.ca et sélectionnez **Gérer le régime**, puis **Gérer les bénéficiaires**.

Si vous ne désignez pas de bénéficiaire :

- L'argent ira dans un compte de succession et pourrait être soumis à un processus d'homologation long et coûteux. Cela signifie qu'un juge devra valider votre testament pour établir qui recevra votre argent.
- Vos proches pourraient attendre plus longtemps et toucher un montant moins élevé que celui qu'ils recevraient si vous aviez désigné un bénéficiaire.

☐ **Apprenez comment gérer votre régime en ligne**

Vous pouvez gérer facilement votre régime en ligne. Ouvrez une session sur masunlife.ca et sélectionnez **Gérer le régime** pour gérer vos :

Placements	Cotisations par retenues salariales	Bénéficiaires
Sélectionnez mon plan , Modifications , puis Modification des placements .	Sélectionnez mon plan , Versements , puis Gérer les cotisations par retenues salariales .	Sélectionnez Gérer les bénéficiaires .

Comment nous placerons votre épargne

Nous investirons l'épargne dans votre régime selon le tableau ci-dessous quand elle sera transférée à la Sun Life.

Fonds du régime actuel à la Canada Vie	Fonds du nouveau régime à la Sun Life
Fonds Continuum à risque cible	Fonds distinct indiciel LifePath® BlackRock dont l'échéance est la plus proche de votre 65 ^e anniversaire de naissance, sans toutefois le dépasser
Fonds Continuum à date cible	
Fonds revenu fixe canadien équilibré II (Mackenzie)	
Fonds équilibré canadien (Beutel Goodman)	
Fonds d'obligations canadiennes à court terme (Mackenzie)	Fonds distinct d'obligations canadiennes CorePLUS PIMCO Canada
Fonds d'obligations de base Plus (CIBC)	
Fonds d'obligations à long terme (Canada Vie)	
Fonds d'obligations mondiales (Brandywine)	
Fonds indiciel universel d'obligations canadiennes (Mackenzie)	
Fonds indiciel d'obligations canadiennes (GPTD)	

Fonds du régime actuel à la Canada Vie	Fonds du nouveau régime à la Sun Life
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité (Mackenzie)	Fonds collectif d'actions canadiennes Q croissance CC&L
Fonds d'actions canadiennes (Mackenzie)	
Fonds Expansion Canada (Fidelity)	
Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (Mackenzie)	
Fonds petites entreprises (Mackenzie)	
Fonds croissance américain (AGF)	Fonds distinct indiciel d'actions américaines BlackRock (enregistré seulement)
Fonds américain de sociétés à moyenne capitalisation (Mackenzie)	
Fonds d'actions américaines (Jarislowsky Fraser)	
Fonds science et technologie (Mackenzie)	
Fonds indiciel enregistré américain (Mackenzie)	
Fonds indiciel d'actions américaines (GPTD)	Fonds d'actions internationales MFS
Fonds d'occasions d'investissement international (JP Morgan)	
Fonds d'actions mondiales (Invesco)	Fonds distinct d'actions mondiales de recherche MFS
Fonds mondial de ressources (Mackenzie)	
Fonds marchés émergents (Mackenzie)	Fonds distinct marchés émergents Schroder Sun Life
Fonds immobilier (GIGWL)	Fonds distinct de FPI mondiales MFS
Fonds du marché monétaire canadien (Mackenzie)	Fonds distinct du marché monétaire Financière Sun Life
Compte à intérêts composés à 1 an, 3 ans et 5 ans	
Compte à intérêt quotidien garanti	

Nous vous aiderons à respecter vos plafonds de cotisation

La *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) limite le montant que vous pouvez verser chaque année à des REER. Dites-nous quels sont vos plafonds de cotisation pour l'année et nous vous aiderons à ne pas les dépasser :

1. Ouvrez une session sur masunlife.ca.
2. Sélectionnez **Gérer le régime**, puis **mon plan**.
3. En haut de la page, cliquez sur **Documents** et sélectionnez **Feuillets fiscaux et plafonds de cotisation**.
4. Cliquez sur l'onglet **Plafonds de cotisation**.
5. Entrez vos plafonds. Nous vous enverrons un message si vous vous en approchez, si vous les atteignez ou si vous les dépassez.

Pour connaître vos plafonds, utilisez le service *Mon dossier pour les particuliers* sur Canada.ca. Votre plafond de cotisation REER s'applique à l'ensemble des REER auxquels vous cotisez, y compris les REER de conjoint.

Prenez note que nous pouvons seulement faire un suivi des cotisations que vous versez à votre REER collectif. Vous devez vous assurer de ne pas dépasser votre plafond de cotisation REER. Vos plafonds de cotisation seront rétablis à la valeur par défaut du régime au début de chaque année. N'oubliez pas de nous les indiquer tous les ans.

Vous pourriez recevoir plus de feuillets fiscaux que d'habitude

Vous pourriez recevoir plus de feuillets fiscaux qu'à l'habitude pour votre déclaration de revenus de l'an prochain. Certains pourraient provenir de la Canada Vie et d'autres, de la Sun Life.

Fonds de votre nouveau régime

Vous trouverez ci-dessous la liste de tous les fonds offerts dans votre nouveau régime auprès de la Sun Life, ainsi que les frais de gestion des fonds (FGF) s'y rapportant au **30 juin 2025**.

Type de fonds	Nom du fonds	FGF
Aidez-moi à choisir – nous vous indiquons un choix de fonds sans tracas et vous n'avez qu'une décision à prendre.		
Fonds axé sur une date d'échéance	Fonds distinct indiciel LifePath® Retraite BlackRock	1,36 %
	Fonds distinct indiciel LifePath® 2030 BlackRock	1,37 %
	Fonds distinct indiciel LifePath® 2035 BlackRock	1,38 %
	Fonds distinct indiciel LifePath® 2040 BlackRock	1,38 %
	Fonds distinct indiciel LifePath® 2045 BlackRock	1,38 %
	Fonds distinct indiciel LifePath® 2050 BlackRock	1,39 %
	Fonds distinct indiciel LifePath® 2055 BlackRock	1,39 %
	Fonds distinct indiciel LifePath® 2060 BlackRock	1,39 %
	Fonds distinct indiciel LifePath® 2065 BlackRock	1,44 %
C'est moi qui choisis – vous gérez l'ensemble de vos placements et prenez toutes vos décisions à l'aide de nos outils.		
Fonds de liquidités	Fonds distinct du marché monétaire Financière Sun Life	1,21 %
Fonds de titres à revenu fixe	Fonds distinct d'obligations canadiennes CorePLUS PIMCO Canada	1,59 %
Fonds d'actions canadiennes	Fonds distinct collectif d'actions canadiennes Q croissance CC&L	1,40 %
Fonds d'actions américaines	Fonds distinct indiciel d'actions américaines BlackRock (Enregistré seulement)	1,20 %
Fonds d'actions internationales	Fonds distinct d'actions internationales MFS	1,65 %
Fonds d'actions mondiales	Fonds distinct d'actions mondiales de recherche MFS	1,66 %
	Fonds distinct marchés émergents Schroder Sun Life	2,00 %
Fonds immobilier	Fonds distinct immobilier FPI mondiales MFS	1,80 %

Qu'entend-on par frais de gestion des fonds (FGF)?

Les FGF comprennent les frais de gestion de placements (FGP) et les frais d'exploitation. Les FGP servent à rémunérer les gestionnaires de placements professionnels qui sélectionnent et gèrent les placements des fonds. Les frais d'exploitation couvrent les coûts liés à la gestion des fonds, comme les frais juridiques, les frais d'audit et les frais liés aux opérations, à la gestion administrative et au dépôt des documents exigés par la réglementation. Les FGF servent également à couvrir la tenue des registres pour votre compte et le coût des services qui vous sont offerts. Les FGF indiqués dans le tableau n'incluent pas la taxe de vente applicable, mais nous imputons cette taxe à votre compte.

Les frais de gestion des fonds (FGF) que vous payez dans le cadre de votre régime collectif sont avantageux par rapport à ceux que vous paieriez pour des fonds gérés de façon similaire dans des institutions financières semblables. **Vous pouvez donc placer et faire fructifier une plus grande part de votre argent.**

Découvrez les placements qui vous conviennent

Utilisez les renseignements ci-dessous pour passer en revue vos placements sur masunlife.ca. Ouvrez une session, puis sélectionnez **Gérer le régime** et cliquez sur **mon plan**. Vous pouvez explorer nos outils, découvrir les produits qui vous sont offerts et vous assurer que vous êtes en voie d'atteindre vos objectifs, le tout au même endroit.

01.

Quels types de placements devriez-vous choisir?

Utilisez l'**outil Répartition de l'actif** pour évaluer le degré de risque qui vous convient pour vos placements. Cela vous aidera à sélectionner les fonds qui vous conviennent le mieux.

Pour y accéder, sélectionnez **Outils**, puis **Répartition de l'actif**.

02.

Comment se portent les fonds de votre régime?

Consultez la liste des fonds offerts par votre régime et voyez leur rendement.

Sélectionnez **Survol du régime**, puis **Voir les placements offerts**.

03.

Comment voyez-vous la retraite?

Le **Planificateur de retraite** vous aide à savoir combien vous devez épargner pour atteindre vos objectifs de retraite. Il conserve les renseignements que vous entrez. Vous pouvez donc les consulter en tout temps pour voir vos progrès.

Pour utiliser cet outil, sélectionnez **Outils**, puis **Planificateur de retraite**.

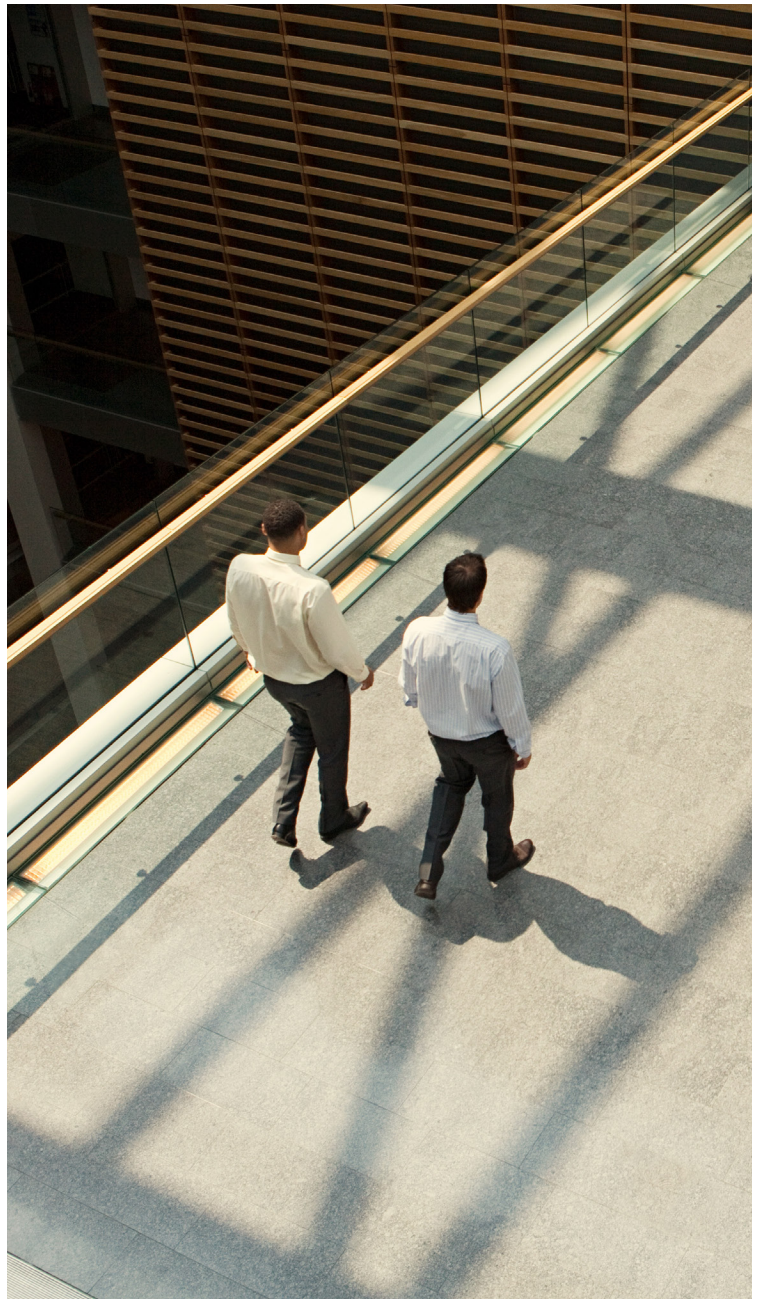
04.

Modifiez vos placements

Pour modifier vos placements, sélectionnez **Modifications**, puis **Modification des placements**.

Protection des renseignements personnels

Notre raison d'être est d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nous recueillons, utilisons et divulguons des renseignements personnels sur vous pour : concevoir et offrir des produits et services pertinents; améliorer votre expérience et gérer nos activités; effectuer nos activités de tarification et d'administration et l'évaluation des dossiers de règlement; assurer une protection contre la fraude, les erreurs et les fausses déclarations; vous renseigner sur d'autres produits et services; satisfaire aux obligations légales et de sécurité. Nous obtenons ces renseignements directement de vous, lorsque vous utilisez nos produits et services, et d'autres sources. Nous conservons vos renseignements de façon confidentielle et uniquement pour la durée nécessaire. Les personnes qui peuvent y avoir accès comprennent nos employés, nos partenaires de distribution (tels que les conseillers), les fournisseurs de services, nos réassureurs et toute personne que vous aurez autorisée. Dans certains cas, à moins que cela soit interdit, ces personnes peuvent être établies à l'extérieur de votre province/territoire. Vos renseignements pourraient alors être régis par les lois en vigueur dans ces endroits. En tout temps, vous pouvez vous informer sur les renseignements contenus dans nos dossiers à votre sujet et, au besoin, les faire corriger. Sauf dans certains cas, vous pouvez retirer votre consentement. Toutefois, cela pourrait nous empêcher de vous fournir le produit ou le service demandé. Pour en savoir plus, lisez notre déclaration mondiale et nos principes directeurs locaux. Pour obtenir un exemplaire, consultez la page www.sunlife.ca/confidentialite ou appelez-nous.



Nous sommes là pour vous aider

Soutien rapide sur appareil mobile

Téléchargez l'appli **ma Sun Life mobile** à partir de Google Play ou de l'App Store d'Apple.

Accédez au site Web

Consultez masunlife.ca pour voir nos outils, nos articles et nos vidéos. Clavardez avec nous pour obtenir de l'aide.

Besoin de nous appeler?

Composez le 1-866-733-8612, du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h HE.

Besoin d'aide pour choisir vos fonds ?

Nous pouvons vous aider à choisir vos fonds et à trouver ceux qui vous conviennent. Appelez-nous et demandez-nous de vous aider avec vos placements.